

Barème des Honoraires

TRANSACTIONS

(Honoraires à la charge du vendeur en fonction du prix de vente net vendeur)

- De 0 à 100 000 €	7 500 €
- De 100 001 € à 150 000 €	9 000 €
- De 150 001 € à 250 000 €	10 500 €
- De 250 001 € à 300 000 €	12 000 €
- + de 300 000 €	5 %

LOCATIONS

(Honoraires partagés entre Propriétaire bailleur et locataire)

- 15% du loyer annuel charges comprises

Tarifification maximum appliquée aux locataires

- Etat des lieux d'entrée : maximum 3€ / m2
 - Autres frais (visite, création dossier, rédaction bail) :
 - o Zone très tendue : 12 € / m2
 - o Zone tendue : 10 € / m2
 - o Autre situation : 8 € / m2
-

GESTION LOCATIVE

(Honoraires à la charge du propriétaire bailleur en partenariat avec entreprise partenaire)

- Maximum 7,20 % du loyer mensuel charges comprises